

aimé mieux dire la vérité qu'adopter l'attitude de ses adversaires en faisant des promesses qu'il ne pourrait jamais remplir.

Le 28 février 1958, dans une allocution prononcée à Coxheath (Nouvelle-Écosse), le premier ministre actuel aurait demandé d'être reporté au pouvoir en faisant valoir que son gouvernement avait rempli chaque promesse faite à l'électorat. Voici ce qu'a dit le premier ministre à cette occasion:

Je demande maintenant une majorité suffisante afin qu'ensemble nous puissions aller de l'avant vers l'avenir et bâtir un grand Canada.

Telles étaient les paroles du premier ministre avant les élections. Je suis certain que quelques-uns des députés, ceux du Cap-Breton en particulier et d'ailleurs en Nouvelle-Écosse, se rappellent cette grande page publicitaire parue lors de la dernière campagne électorale, où on lisait: "Des actes aujourd'hui ou des regrets demain".

M. le président: A l'ordre! Je dois dire à regret à l'honorable député que ses observations sont irrecevables. Nous devons borner nos observations au transport, sans aborder l'aspect général de l'activité économique de l'Office fédéral du charbon. Si l'honorable député souhaite prononcer un discours sur l'aspect économique de cette question, je me verrai obligé de lui demander de reprendre son siège.

M. Robichaud: Je veux souligner de nouveau, monsieur le président, que mes remarques portent sur la production excédentaire de charbon; si ce crédit est à l'étude aujourd'hui, c'est que le crédit du printemps dernier ne prévoyait pas des fonds suffisants pour en assurer le transport.

M. le président: A l'ordre! Une fois de plus, je dois à regret interrompre l'honorable député. Le crédit a trait seulement au transport et n'a aucun rapport avec la surproduction du charbon qui pourrait exiger un régime de subventions.

Les remarques du député doivent se rapporter strictement aux subventions au transport et à rien d'autre. Nous aurons plus tard, au cours de la session, l'occasion de parler du charbon. Les remarques qu'expose maintenant le député se rapporteront alors au sujet mais, pour l'instant, nous parlons d'un crédit supplémentaire et les députés ne devraient pas s'écarter du poste examiné. Par conséquent, je demande respectueusement au député de bien vouloir collaborer en limitant ses remarques à ce crédit.

M. Robichaud: Monsieur le président, je devrai m'incliner devant votre décision, mais je suis toujours convaincu que la raison pour laquelle il existe un problème du transport,

[M. Robichaud.]

que la raison pour laquelle un montant supplémentaire est nécessaire, c'est qu'il y a un excédent de charbon dans les provinces de l'Atlantique.

Des voix: Règlement!

M. Robichaud: En juin dernier, les hommes ont été congédiés temporairement dans les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement actuel n'a pas pris de mesure précise pour éviter ces mises à pied.

Des voix: Règlement!

M. Robichaud: Il n'y a qu'un président ici et j'espère que les députés de l'autre côté...

M. Graftey: Pourquoi ne vous soumettez-vous pas à sa décision, alors?

M. le président: A l'ordre! Tout d'abord, je dois demander aux députés de ne pas parler tous à la fois. C'est parfaitement vrai qu'il est censé n'avoir qu'une personne qui prenne la parole et qu'un président qui préside. Je dois répéter à l'honorable député que ses observations à l'égard de ce qui s'est peut-être produit dans les mines et qui a nécessité des subventions portent sur l'économie des mines alors qu'il s'agit ici strictement de transport et de versements relatifs au transport.

M. Robichaud: De nouveau, monsieur le président, j'accepte votre décision. Je sais que vous voulez limiter mes observations à la question du transport du charbon mais pour parler du transport du charbon, je veux exposer au comité qu'il existe à l'heure actuelle un excédent de charbon. Je ne parle pas de la situation économique en ce qui concerne l'industrie du charbon. Il existe un excédent de charbon en Nouvelle-Écosse et cet excédent n'existerait pas aujourd'hui si les promesses faites par les députés qui siègent du côté du gouvernement avaient été exécutées.

C'est là mon principal argument, monsieur le président. Je sais qu'en 1958, nous avons enregistré au Nouveau-Brunswick une diminution de la production, et des subventions pour le transport n'ont pas été demandées pour le charbon du Nouveau-Brunswick. Mais même si la production en Nouvelle-Écosse a été de 431,034 tonnes inférieures en 1958 à ce qu'elle avait été l'année précédente, une somme additionnelle est nécessaire cette année pour subventionner le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse aux marchés centraux. La situation est pire aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a dix-huit mois lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir. Il y a 10 jours seulement, 4,000 mineurs ont été mis à pied en Nouvelle-Écosse.

M. le président: A l'ordre. Je vais essayer d'être plus explicite. Le crédit à l'étude n'a rien à voir à ce qui se passe dans les mines.